Trente-cinquième Année. — N° 174 UN NUMERO : 15 CENTIMES. LUNDI 23 JUIN 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 22 JUIN 1890

NOUVELLES DU JOUR

La question des patentes

Paris, 21 juin. — L'étude de la question des patentes a continué aujourd'hui à la commission du budget qui a entendu les représentants du *Louvre* et du *Bon Marché*.

Ces messieurs ont exposé que l'encombrement du commerce est la cause essentielle de la gène dont se plaignent les petits négociants; ils ont insisté sur les avantages que le consommateur trouve dans l'organisation de grands bazars, puisque sur cent millions de marchandises achetées, les consommateurs peuvent économiser 49 millions.

Les incendies dans le Nord

Paris, 21 juin. — On se montre très ému à la Chambre de l'insouciance de l'administration qui ne fait rien pour arrêter la série d'incendies qui ont éclaté dans le Nord.

Depuis moins de trois mois, 35 incendies ont été signalés dans la seule commune de Bailleul.

Les populations terrorisées ont fait appel à tous les moyens sans obtenir de résultats.

Le gouvernement ne se décidera sans doute à agir que lorsque la question sera portée à la tribune par un député conservateur de la région.

Un déraillement aux Etats-Unis. — Mort de l'évêque de Washington

New-York, 21 juin. — Deux sleepings-cars d'un train de Baltimbre-and-Ohio Railway ont été précipités en bas d'un remblai.

L'évêque et le directeur de l'université catholique de Washington et M. Kelley, fils d'un des membres de la Chambre des représentants, ont été tués.

M. Rolph Ingall, fils d'un sénateur, se trouve parmi les blessés.

Concentration de troupes autrichiennes en Slavonie

Belgrade, 21 juin. — L'Autriche concentre 40,000 hommes en Slavonie, sous prétexte de grandes manœuvres.

Quadruple alliance

Londres, 21 juin. — Le *Daily Chronicle* a reçu de Berlin, la dépêche suivante, que nous reproduisons simplement à titre d'information :

« J'apprends, dit le correspondant anglais, que l'alliance franco-russe, dont il est tant parlé, a revêtu ces jours derniers, une forme concrète. Il est possible que l'accord anglo-allemand ait hâté ce résultat.

» Après une longue hésitation, le tsar s'est, dit-on, rendu aux pressantes représentations du baron de Morenheim. Il serait toutefois convenu que pour le moment l'alliance resterait secrète.

» Si la nouvelle est exacte, ajoute le correspondant du *Daily Chronicle*, il est à prévoir que la France, soutenue par la Russie, va adopter une attitude différente à l'égard de l'Angleterre, dans les questions pendantes entre les deux pays.

» L'Angleterre pourrait donc avoir besoin des services ou tout au moins de l'influence de l'amie qu'elle vient de se faire. »

La Commission d'initiative parlementaire

Paris, 21 juin. — La commission d'initiative a adopté : 1° Le rapport de M. Plichon, tendant à la prise en considération de la proposition de MM. de la Martinière et d'Aillières, sur le dégrèvement des propriétés rurales;

2° Un rapport concluant à la prise en considération de la proposition de M. Thellier de Poncheville tendant à accorder la liberté de fabrication de la bière.

M. Plichon a également déposé l'amendement suivant à la loi des finances:

« Les sommes par lesquelles étaient prévues les augmentations de taxes sur les sucres demandées dans le projet du gouvernement seront prélevées sur le produit d'un impôt à établir sur les vins de raisins secs »

Les syndicats professionnels

Paris, 21 juin. — La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de loi sur l'organisation des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers s'est réunie pour entendre l'ingénieur en chef des mines d'Anzin et des délégués de l'association syndicale d'ouvriers chapeliers de Paris, qui ont exposé leurs idées sur l'organisation à donner aux syndicats.

Au Luxembourg

Paris, 21 juin. — Le Sénat s'est livré aujourd'hui contre son président à une manifestation assez amusante. On sait que de temps immémorial nos Pères conscrits prennent le samedi un jour de congé.

M. Le Royer, hier, imposa au Sénat, une séance aujourd'hui. Les sénateurs s'inclinèrent devant l'autorité présidentielle, mais à part une trentaine ils se sont abstenus de paraitre au Luxembourg.

Le garde des sceaux ayant fait de même, force a été à M. Le Royer de lever la séance à la grande joie de ses vénérables collègues mis en bonne humeur par le succès de leur bon tour.

Condamnation capitale

Epinal, 21 juin. — La cour d'assises des Vosges a condamné hier à la peine de mort le nommé Constant Jacques, âgé de trente-trois ans, manœuvre, sans domicile fixe connu, accusé d'avoir assassiné le sieur Mansuy-Gonaud, âgé de soixante-dix ans, cultivateur à Mandray.

La situation à Madagascar

Marseille, 21 juin. — Le *Rio-Grande*, courrier de Madagascar, est arrivé ce matin dans le port de Marseille; il apporte des nouvelles sur l'état sanitaire de l'île.

Actuellement les fièvres paludéennes ont disparu, la santé de nos troupes est excellente.

On signale toujours l'attitude de l'Angleterre, qui continue à intriguer auprès du gouvernement hova.

Les prisonniers français au Dahomey

Marseille, 21 juin. — Trois des anciens prisonniers du roi de Dahomey, MM. Bontemps, Chandoin et Leyraud, de la maison Cyprien Fabre, à Whydah, qui devaient arriver à Marseille par le paquebot *Taygete*, ont trouvé l'occasion de s'embarquer sur un vapeur allemand *Cascandro*, réduisant ainsi leur voyage de quinze jours.

Ils sont arrivés hier soir de Lagos.

On connait l'odyssée de nos malheureux compatriotes, qui, le 15 février, ayant été surpris par les hordes dahoméennes, se barricadèrent dans la factorerie avec d'autres agents de maisons commerciales françaises et des missionnaires.

Ils résistèrent ainsi jusqu'au 24 mars.

C'est ce jour-là, qu'à bout de forces et manquant de vivres, ils furents faits prisonniers avec cinq autres Européens

Leur captivité fut douloureuse durant les premiers jours; ils furent souvent brutalisés; mais à la suite des entrevues que les fonctionnaires français eurent avec le roi nègre, on eut pour eux plus d'égards.

Enfin, le 8 mai, ils furent délivrés; les trois prisonniers débarqués hier, MM. Bontemps, Chandon et Leyraud, sont encore très fatigués.

Terrible incendie à Montréal. — 36 victimes

Montréal, 21 juin. — Un incendie considérable a éclaté, mercredi, dans une fabrique de pulpe de notre ville, dans Wellington-Street.

Plus de cent jeunes filles, occupées au quatrième étage de l'usine, ont vu leur retraite coupée, par suite de l'embrasement de l'escalier.

Toutes ont sauté par les fenêtres; soixante-neuf ont pu tomber sur des draps ou des matelas, tendus près de terre pour amortir leur chute, mais trente et une se sont blessées et cinq sont mortes sur le coup.

Détail navrant : une de ces jeunes filles devait se marier aujourd'hui samedi, et le matin même elle avait apporté à l'atelier partie de ses vêtements de noce afin de les faire admirer par ses camarades. Elle a été l'une des premières à sauter. Sa tête a porté sur les pavés et elle a eu le crâne fracassé.

Deux sœurs ont sauté en se donnant la main : elles ont eu, l'une, une jambe, l'autre un bras cassés. Parmi les jeunes filles blessées, trois au moins sont dans un état désespéré.

On croit que le feu a été mis par un employé renvoyé.

Le voyage de l'empereur Guillaume en Russie

Berlin, 21 juin. — D'après la *Post*, l'empereur Guillaume serait presque décidé à ne pas aller en Russie cette année.

L'alliance anglo-allemande

Munich, 21 juin. — Le *Fremdenblatt* et les *Dernières Nouvelles* disent dans les mêmes termes que l'Angleterre et l'Allemagne sont maintenant unies par une véritable alliance.

Le *Vaterland*, organe indépendant, dit à peu près la même chose en ajoutant : « Après tout cela, il nous semble que les pires ennemis des Français, ce ne sont pas les Allemands. »

Au Conseil des ministres

Paris, 21 juin.— Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Fallières a fait signer un mouvement judiciaire dont voici les principales nominations. Sont nommés :

Conseiller à la cour de Paris, M. Andrieux, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Lepelletier ;

Substitut du procureur général près la cour de Paris, M. Bouin, procureur près le tribunal de Reims.

Procureur de la République à Reims, M. Van Cassel, avocat général près la cour d'Amiens ;

Avocat général à Amiens, M. Spire, procureur à Troyes.

Conseillers à la cour de Montpellier, MM. Cochard et de Cazin de la Pérouse.

LES ERREURS JUDICIAIRES

M. Fallières a rendu compte d'une entrevue qu'il a eue hier avec différentes commissions de la Chambre, au sujet de la réparation des erreurs judiciaires.

Cette dernière commission et le ministre se sont mis d'accord en principe, sur la nécessité d'étendue les cas prévus par l'article 443 du code d'instruction criminelle, sans toutefois permettre que, sous prétexte de mal jugées, on arrive à soumettre à la révision toutes les condamnations criminelles ou correctionnelles. La revision ne serait recevable que lorsque après la condamnation il se produirait ou serait révélé un fait d'où résulterait si ce fait était prouvé l'innocence du condamné.

LA QUESTION DE ZANZIBAR

M. Ribot a entretenu ses collègues de la question que M. Deloncle doit lui poser relativement à la situation internationale du sultanat de Zanzibar.

L'AFFAIRE DU CRÉDIT FONCIER

M. Rouvier a annoncé à ses collègues qu'il avait reçu ce matin le rapport des inspecteurs du Crédit foncier, rapport dont la publication ne se fera pas avant plusieurs jours.

LES ÉVÈNEMENTS DU DAHOMEY

Enfin M. Barbey a fait savoir que le colonel Terrillon, arrivé hier à Paris, a été reçu pour la première fois le jour même par MM. de Freycinet et Barbey.

M. Terrillon a déclaré qu'au moment où il a quitté le Dahomey, l'état des troupes était satisfaisant, nos soldats occupaient Porto-Novo et Kotonou; et nos positions étaient extrêmement fortes. En passant à St-Louis, le colonel Terrillon a eu des nouvelles du capitaine Pineaud, qui est au Sénégal, en parfaite santé.

L'AFFAIRE DU CRÉDIT FONCIER

Le rapport des inspecteurs

Paris, 21 juin. — M. Rouvier a reçu, ce matin, le rapport des inspecteurs des finances qui avaient été chargés de procéder à une enquête sur le Crédit Foncier.

Ce rapport, dit la *France*, au sujet duquel le conseil n'a pas encore délibéré et qui sera préalablement communiqué à M. Albert Christophle, gouverneur du *Crédit Foncier*, comprend une trentaine de pages de texte et une centaine de pages d'annexe.

Le gouvernement n'a pas jusqu'ici arrêté le mode de publication des conclusions du rapport.

Dans le cas ou aucun incident parlementaire ou autre ne fournirait au ministre des finances l'occasion de faire connaître ces conclusions, il se pourrait qu'elles fussent insérées au *Journal officiel* dans la forme d'un rapport adressé par M. Rouvier à M. le président de la République.

D'autre part on lit dans le *National :*

« D'après nos renseignements, ce travail constate que la situation du *Crédit Foncier* est absolument florissante et met M. Christophle hors de cause.

» Néanmoins les inspecteurs font quelques critiques de détail sur certaines parties de l'organisation du *Crédit Foncier*. »

Naturellement, nous donnons ces renseignements sans en accepter la responsabilité. Il importe de constater d'autre part que le *Crédit foncier* a baissé de près de quarante francs dans la bourse de samedi. Le gouvernement ferait donc sagement de hâter la publication d'un document qui calmerait l'émotion publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du samedi 21 juin 1890
Présidence de M. FLOQUET, président.

Les manéges militaires

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet. — Je suis d'accord avec l'honorable préopinant sur la nécessité d'augmenter le nombre des manéges militaires. Déjà le budget de 1891 contient une demande de crédit qui permettra de créer onze manéges nouveaux.

Déjà le budget de 1891 contient une demande de crédit qui permettra de créer onze manéges nouveaux. On essaiera des types beaucoup moins coûteux, et on fera d'un seul coup, dès que les expériences seront terminées, les 60 manéges qui sont considérés comme indispensables.

M. le comte Arnaud.— Je remercie M. le Ministre de ses explications, mais je désirerais que l'expérience qu'on va tenter eût lieu dans le plus bref délai possible.

Projets divers

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence et sans discussion, le projet de loi tendant à supprimer les compagnies de pionniers de discipline.

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Dupuy-Dutemps et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet 1° d'abroger le décret des 26 pluviose, 28 ventose de l'an II ; 2° d'ajouter à l'article 21002 du code civil une disposition ayant pour but d'assurer aux ouvriers et aux fournisseurs des entrepreneurs de l'Etat, des départements, des communes ou des établissements publics, un privilège sur les sommes dues aux dits entrepreneurs en raison de leurs entreprises.

La Chambre adopte en deuxième délibération le projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 110, 112 et 632 du Code de commerce sur la lettre de change.

L'AFFAIRE DU PANAMA

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission des pétitions sur la pétition des divers comités des actionnaires et obligataires du Panama.

Le rapport conclut au renvoi de la pétition au ministre de la justice.

M. Le Provost de Launay. — Je viens demander à M. le ministre de la justice s'il accepte le renvoi et ce qu'il compte faire.

On a fait de l'affaire de Panama une sorte d'affaire publique et on l'a fait tomber dans le ressort du Parlement. (Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche. — Bruit.)

M. Jumel. — Votre assertion n'est pas exacte.

M. Le Provost de Launay. — Oui, par ses votes, la Chambre a donné aux actionnaires le droit de demander justice.

On a pénétré jusque dans le plus petit village pour solliciter l'épargne du plus petit des paysans (Applaudissements à droite); ceux qui ont fourni leur argent demandent qu'on vérifie les livres de la Compagnie, et qu'on dise à combien s'élève la somme utilement dépensée. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Pour moi, je ne demande pas autre chose.

Le liquidateur, usant de ses pouvoirs, a transigé avec les entrepreneurs et leur a donné des *quitus*.

Les actionnaires et les obligataires avaient cependant le droit de savoir dans quelles conditions les marchés avaient été conclus et dans quelles conditions ils ont été rompus

On leur a promis que l'enlèvement de la terre coûterait 7 fr. 50 le mètre cube, et au même moment on passait des marchés à raison de 36 francs.

On a emprunté de l'argent à 90 pour cent.

On a dépensé 103 millions en frais d'émission.

Il faut que la lumière soit faite sur cette entreprise; vous la leur devez ; je la demande au nom des petits.

Seule ici, la droite se préoccupe des intérêts des gens, qui ont été exploités, (Applaudissements prolongés à droite — Bruit et interruptions à gauche.)

INCIDENT

M. de Bernis (debout à son banc, montrant la gauche.) — Un membre de la droite a parfaitement le droit de défendre ici le droit des petits.

Vous, messieurs de la gauche, vous ne pouvez prétendre à avoir ce monopole. (Très bien, très bien à droite.)

M. le président. -- M. de Bernis, n'interrompez pas. Vous n'êtes pas ici au conseil municipal de Nîmes. (Vives protestations à droite.)

M. de Bernis. — Vous n'avez pas le droit, M. le président, de parler ici du conseil municipal de Nîmes.

Je suis ici comme député.

D'ailleurs, nous en reparlerons, du conseil municipal de Nimes. (Applaudissements à droite. Hurlements à gauche.)

M. le Président. — Je me verrai forcé, M. de Bernis, de vous appliquer les sévérités du règlement.

M. de Bernis (haussant les épaules). — Si vous en aviez le droit, il y a longtemps que vous l'auriez fait. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Floquet, décontenancé, agite nerveusement la sonnette et se borne à réclamer le silence qui se rétablit peu à peu.

M. Le Provost de Launay. -- Au nom des intérêts des actionnaires et des obligataires de Panama, je supplie la Chambre de ne pas laisser la prescription achever son œuvre. (Applaudissements.)

DISCOURS DU RAPPORTEUR

M. Gauthier (de Glagy) rapporteur. — J'espère que la Chambre consacrera par un vote unanime le renvoi de la pétition au ministre compétent.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'encourager une entreprise ou de décourager des souscripteurs; l'entreprise est ruinée et les souscripteurs demandent la lumière et la justice. (Applaudissements à droite et au centre.)

Ce que réclament les pétitionnaires, c'est une enquête sur la situation du canal, la production des comptes et la détermination des responsabilités civile ou pénale.

Une commission d'étude a été déjà envoyée à Panama par le liquidateur ; on connait son rapport, qui établit le chiffre des travaux exécutés, le chiffre des travaux à exécuter et conclut à la possibilité de l'achèvement.

Il a été dépensé quatorze cents millions, on ne retrouve que six cent quatre-vingt-dix millions de travaux.

Qu'est donc devenue la différence ?

Les administrateurs de la compagnie doivent fournir un état détaillé des parties prenantes.

S'il ne s'agissait que d'une entreprise ordinaire, on pourrait renvoyer les intéressés à se pourvoir devant les tribunaux, mais l'affaire de Panama n'est pas une entreprise ordinaire, et les pouvoirs publics ne peuvent s'en désintéresser.

La Chambre a autorisé la Compagnie de Panama à émettre des valeurs à lots ; elle a même, sur la proposition du gouvernement, autorisé une prorogation d'échéances. (Rumeurs à gauche).

M. Peytral. -- Le gouvernement a toujours réservé le caractère privé de l'entreprise.

M. le rapporteur. --Les souscripteurs n'en ont pas moins cru qu'ils pouvaient compter sur l'appui du gouvernement (Applaudissements à droite); enfin on s'étonne que les responsabilités ne soient pas encore établies,

Un article des statuts empêche les actionnaires de poursuivre les administrateurs, sans un avis préalable de l'assemblée générale, de sorte qu'il suffit au liquidateur de ne pas convoquer cette assemblée pour empêcher toute poursuite. (Très bien, très bien à droite).

D'autre part, comme la prescription court, il appartient au parquet d'engager les poursuites pour sauvegarder à la fois l'intérêt des porteurs et celui de la justice. (Très bien à droite.)

En renvoyant la pétition au ministre de la justice, la commission espère qu'il en résultera une lumière. (Applaudissements à droite.)

Il est inadmissible que, sur tant de désastres, s'élèvent des fortunes scandaleuses et privilégiées. (Applaudissements à droite.)

Ainsi il faut que justice soit faite pour tous et au besoin même contre tous, s'il y a lieu, si haut qu'ils soient placés; la lumière et la justice doivent être complètes; il y va de l'honneur de la France et de la République. (Applaudissements prolongés à droite. Vive agitation à gauche.)

Discours du ministre de la justice

M. Fallères, ministre de la justice. -- Je reconnais que l'affaire de Panama est une des plus désastreuses que le pays ait eu à subir, mais jamais le gouvernement de la République ne l'avait prise sous son patronage.

A aucun moment les pouvoirs publics ne se sont solidarisés avec cette entreprise ; il a même été stipulé, dans une loi, que les affiches de la compagnie devraient porter la mention que le gouvernement ne garantissait rien.

Le gouvernement n'est pas pour cela insensible à cette menace de catastrophe et le ministre de la justice s'est déjà préoccupé de la question.

Depuis le 14 décembre 1888, l'affaire est entrée dans la phase judiciaire. Des administrateurs provisoires ont d'abord été nommés, puis remplacés par un liquidateur dont l'honorabilité est irréprochable, M. Brunet, auquel a été adjoint M. Monchicourt, qui est resté seul investi de la mission de liquidateur.

Si l'on pense à l'immensité des intérêts engagés, on reconnaitra que ce n'était pas trop de quinze à dix-huit mois pour faire la lumière.

Aujourd'hui, tous les traités ont été apurés et homologués par le tribunal ; dans quelques jours, le liquidateur sera en mesure de déposer un état complet des sommes encaissées et des sommes dépensées ; cet état sera publié. On peut être assuré qu'il sera rigoureusement conforme à la vérité.

Quant aux responsabilités, on ne pouvait les déterminer avant d'avoir établi la participation de chacun aux faits en cause.

S'il y a des responsabilités civiles, elles pourront être portées devant la justice civile et le ministre de la justice interviendra s'il y a lieu, quand le moment sera venu.

Comme ministre de la justice, j'accepte le renvoi de la pétition, sans que pour cela la responsabilité du gouvernement soit engagée.

Il ne s'agit que d'une affaire privée; mais la justice est aussi soucieuse des intérêts privés que des intérêts publics. (Très bien, très bien.)

Discours de M. Delahaye

M. Delahaye. --- Le procureur général a été saisi de nombreuses plaintes.

S'il y avait donné suite, le ministre n'aurait pas été obligé de dire tardivement aux intéressés qu'il allait s'occuper de leurs malheurs. (Applaudissements à droite.)

Les témoignages ne manquent pas pour établir clairement ce que sont devenus les quinze cents millions que l'épargne française a confiés à l'habilité et à la loyauté de M. Charles de Lesseps.

Le liquidateur, M. Brunet, a eu tort de s'empresser de donner *quitus* aux entrepreneurs qui ont majoré leurs notes d'une façon scandaleuse.

Les actionnaires prétendent, affirment qu'ils ont été volés d'une somme de 174 millions.

Ils disent que la compagnie a payé en trop plus de 22 millions de mètres cubes, et que le vol a été commis par majoration de patentes.

Une pareille plainte aurait dû suffire pour obtenir l'attention de la justice.

En tout cas, elle parait suffisante pour décider le ministre de la justice à ordonner une enquête immédiate.

Les actionnaires se plaignent de voir que les liquidateurs ont mis moins d'empressement à défendre leurs intérêts ou à sauvegarder la responsabilité de ceux qui les ont ruinés. (Agitation.)

Les factures ont été majorées de cent pour cent.

Les actionnaires ont demandé en vain qu'on fit la lumière sur le travail effectué par M. Eiffel.

Ils ne peuvent obtenir du liquidateur ni expertise ni rapport, ni communication des pièces.

Au nom de l'égalité de tous devant la loi, je demande à la justice de donner dans le plus bref délai possible satisfaction à la requête des actionnaires et obligataires de Panama.

Ces malheureux ont bien le droit de savoir si cette affaire de Panama n'a pas été une affaire de Bourse.

S'il en est ainsi, ils demandent que bonne justice soit faite. (Applaudissements à droite).

Cette tâche ne sera pas au-dessus de la fermeté et de la grande intégrité de M. le ministre. Il faut en finir avec les scandales financiers qui se succèdent avec la régularite des quatre saisons.

Il est plus urgent de limiter les opérations de la Bourse que les heures de travail. En tous cas, chaque fois que des spéculations violent audacieusement la loi, il faut leur appliquer la loi.

Je dépose donc une résolution invitant le gouvernement à sauvegarder le droit des actionnaires et obligataires de Panama et à faire la lumière sur l'emploi des 1500 millions confiés par l'épargne française à la Compagnie de Panama. (Applaudissements à droite.)

Les ordres du jour

M. le Président. --- J'ai reçu un ordre du jour de M. Goiraud ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, et faisant appel à sa vigilance pour dégager en temps utile les responsabilités de la loi qui peuvent être encourues dans l'affaire de Panama, passe à l'ordre du jour. »

M. le président. — J'ai reçu également un deuxième ordre du jour de M. Michau ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations de M. le garde des sceaux, passe à l'ordre du jour. »

VIF INCIDENT

M. Jumel. -- Je m'étonne que les membres de la droite demandent toutes les sévérités de la justice sur l'affaire de Panama, alors que dans la dernière législature, elle s'est faite la complice de l'administration de Panama. (Interruptions et protestations à droite.)

M. le Président.-- Je vous invite, M. Jumel, à modérer vos expressions.

M. Jumel. — La droite s'est fait un tremplin électoral de l'affaire de Panama.

M. de Bernis. -- Nous n'avons eu en vue que l'intérêt des exploités (Agitation.)

Les interruptions se croisent et couvrent la voix de M. Jumel, qui descend de la tribune après avoir déclaré qu'il votera le renvoi pur et simple au ministère de la justice.

M. Fallières. — Je n'ai été ni interpellé, ni questionné, il s'agit d'une pétition dont la commission demande le renvoi au ministre de la justice. J'accepte ce renvoi auquel il n'y a pas lieu de substituer un ordre du jour motivé.

M. Le Provost de Launay. — Je rappellerai que c'est le gouvernement qui, le premier, a pris l'initiative en faveur de la compagnie de Panama.

En votant cette proposition, les membres de la droite ont voulu venir en aide aux petits porteurs mais nullement défendre les administrateurs.

M. Goiraud maintenant le texte de sa résolution. Il n'est que temps, dit-il, de mettre en mouvement l'action de la justice pour atteindre les délits qui ne sont pas encore couverts par la prescription.

M. Michon. — Je demande la priorité pour mon ordre du jour qui exprime la confiance de la Chambre dans le gouvernement.

C'est maintenant une affaire qui ne regarde que les tribunaux.

M. le président. — Je viens de recevoir un nouvel ordre du jour de M. Gairaud qui fait appel à la vigilance du gouvernement pour dégager les responsabilités en cause.

M. Fallières. -- Cet ordre du jour m'imposerait une mission qui n'est pas la mienne, ce serait la confusion des pouvoirs.

Je prie donc la Chambre de voter l'ordre du jour déposé par M. Michon.

M. Goiraud. -- Contrairement à l'opinion de M. le ministre de la justice, je crois qu'il n'y a pas de confusion de pouvoirs à provoquer l'action publique. La Chambre peut motiver le renvoi sans confondre les pouvoirs.

Adoption de l'ordre du jour Michon

La Chambre, par 390 voix contre 117, vote la priorité sur l'ordre du jour de M. Michon, ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte de l'acceptation du renvoi par M. le ministre adopte les conclusions de la commission et prononce le renvoi de la pétition au ministre de la justice. »

Elle adopte ensuite cet ordre du jour par assis et levé.

Le protectorat de Zanzibar

M. Deloncle. — J'ai l'honneur d'adresser une question à M. le ministre des affaires étrangères sur l'arrangement en vertu duquel l'Angleterre, avec le concours de l'Allemagne, prend le protectorat de Zanzibar.

Une convention conclue en 1862 a été signée par MM. Teuvenet et de Chasseloup-Laubaut pour la France et lord Cowley pour l'Angleterre.

De son côté, la France renoncerait à son protectorat sur le sultan Mascab. Depuis 1862, la France et l'Angleterre ont fidèlement respecté cette convention; en 1884, des marchands allemands firent un traité avec un petit sultan de la côte, et le gouvernement allemand entra en relations avec l'Angleterre pour délimiter les états du sultan de Zanzibar.

M. Deloncle termine en demandant si la déclaration de 1862 a cessé d'exister.

M. Ribot. — La conférence de Berlin oblige toute nation qui veut obtenir un protectorat en Afrique, à en donner notification aux autres puissances.

L'Angleterre ne manquera pas à cette obligation d'autant plus qu'en 1862, elle a signé une convention par laquelle elle s'engageait à respecter l'indépendance de Zanzibar.

D'ailleurs, ce n'est pas par une déclaration à la tribune qu'on peut entrer en conversation avec une nation.

M. Deloncle. — Je remercie M. le ministre de ses déclarations.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 40 et est renvoyée à lundi.

SÉNAT

Séance du samedi 21 juin 1890
Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le Sénat n'étant pas en nombre (il y a vingt sénateurs dans la salle) et le ministre de la justice ne pouvant se rendre au Sénat, la suite de la discussion de la loi Bérenger est renvoyée à vendredi.

La prochaine séance est fixée à mardi, avec à l'ordre du jour la discussion de l'interpellation de M. Delsol sur l'application de la loi de juillet 1880 sur l'enseignement primaire.

La séance est levée à 3 h. 40.

TIRAGES DU CRÉDIT FONCIER

Paris, 21 juin. - Les tirages du Crédit foncier de France ont eu lieu aujourd'hui.

Obligations foncières 3 et 4 0/0 1858

Le numéro 112.561 gagne 100.000 fr.
Le numéro 126.307 gagne 50.000 fr.
Le numéro 175.188 gagne 20.000 fr.

Obligations foncières 1863

Le numéro 1,480 gagne 100,000 fr. dans la 15e série; 30,000 fr. dans la 13e série; 5,000 fr. dans les 4e, 38e, 8e, 3e, 33e, 27e, 29e, 2e, et 1000 francs dans les 35e, 34e, 37e, 22e, 20e, 26e, 10e, 1er, 19e, 29e, 31e, 36e, 17e, 5e, 21e, 23e, 18e, 40e, 16e, 28, 6e, 30e, 20e, 12e, 25e, 14e, 11e, 24e, 39e.

Obligations communales 3 et 4 0/0 1875

Le numéro 370,008 gagne 100,000 francs.
Le numéro 143,750 gagne 30,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 4,419 — 186,350 — 392,480 — 91,714.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 3,000 fr. : 187,696 — 212,874 — 332,417 — 178,328 — 265,622 — 274,796 — 241,186 — 238,695 — 155,455 — 122,933

NOUVELLES MILITAIRES

Le Parlement se déciderait-il enfin à faire quelque chose pour améliorer le sort de nos officiers de marine, condamnés jusqu'à ce jour à marquer le pas vingt-cinq années dans les grades subalternes !

M. Gerville-Réache, rapporteur du budget de la marine, vient de saisir la commission du budget d'une proposition tendant à augmenter les effectifs, *réduits en 1872*, des officiers de marine.

Pour 1890, ces effectifs seraient augmentés de 10 capitaines de vaisseau, 10 capitaines de frégate, 5 lieutenants de vaisseau de 1re classe et 5 lieutenants de vaisseau de 2e classe.

En 1891, on augmenterait les mêmes effectifs de 5 autres capitaines de vaisseau, de 5 capitaines de frégate, de 5 lieutenants de vaisseau de 2e classe. Par contre, le nombre des enseignes de vaisseau serait diminué de 10 en 1890 et de 10 en 1891, c'est-à-dire 400 au lieu de 420.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1890. — Nos 34-35

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

XIV

Accumulation de preuves

Tel était Robert de Campignac. Là où son oncle, et Déverain, et Mérénus, et les Loudon ne voyaient qu'une simple faillite les ruinant, lui pressentait un effroyable mystère qui l'intéressait encore plus vivement que le vol dont il avait été victime. Et, de plus en plus, s'arrêtait dans son esprit la décision qu'il avait prise d'agir seul pour pénétrer jusqu'au fond de ce mystère, pour accumuler les preuves qui lui manquaient.

— Eh bien, lui cria le commandant, tu ne parles donc plus ?

— Je vous écoute, mon oncle.

En ce moment, un homme entra dans la brasserie et fut salué si bruyamment par tous les habitués que Robert l'examina. C'était un individu de petite taille, mince, propre, vêtu d'un complet anglais. Sa figure était entièrement rasée ; il avait des yeux gris, sans cils ni sourcils. Quand il ôta sa casquette pour saluer les habitués, Robert vit ses cheveux qui étaient drus et d'un rouge vif.

— Bonjour, Bob Lytton, dit le commandant.

Bob Lytton traversa toute la brasserie pour venir s'asseoir auprès du commandant. Et il tomba sur la banquette, comme un homme accablé, en poussant un profond soupir. Le garçon vint, sans qu'il le lui eût commandé, lui porter un plateau avec une tasse de café et un carafon de cognac ; mais aussitôt Bob Lytton écarta le carafon en disant :

— Remportez ça.

Le commandant murmura :

— Hein ! Bob Lytton ! plus de cognac ?...

— Je n'ai plus les moyens de m'en offrir, dit Bob Lytton d'un ton lamentable.

Puis il but sa tasse de café à petites gorgées. Tout à coup, il la reposa brusquement sur la table ; et, levant ses deux poings fermés vers le plafond, il s'écria :

— Ah ! les banquiers ! les banquiers !

Robert tressaillit ; son oncle dit :

— Oui, oui, regarde mon ami Bob Lytton, encore une victime de ton banquier, de ta canaille de Marsébert !

Et se tournant vers Bob Lytton, le commandant ajouta :

— C'est mon neveu, Robert de Campignac, mon portrait quand j'avais vingt ans !

— Ah ! monsieur, reprit Bob Lytton, vous entrez dans la vie, défiez-vous des banquiers.

— Monsieur est anglais ? demanda Robert, pour dire quelque chose.

Bob Lytton répondit d'un ton bonhomme :

— Non. Je suis des Batignolles ; mais, quand j'étais jeune, j'étais si léger qu'on m'avait surnommé Bobèche ; et, plus tard, sous prétexte que j'étais roux, et puis parce que ça faisait mieux, madame Marsébert m'a appelé Bob, et le nom m'est resté.

— Ah ! vous étiez ?...

— J'étais le cocher de M. Marsébert. Ça, il n'y a rien à dire, une bonne place, et, tant que j'y ai été, c'était bien. Mais voilà : je me suis marié... avec une écuyère du Cirque d'Hiver.

Le commandant interrompit :

— Mistress Arabella ! une charmante femme.

— Une charmante femme, reprit Bob Lytton, quoique... un peu vive, un brin jalouse. Alors n'est-ce pas ? je n'ai plus voulu que ma femme restât écuyère : nous nous sommes établis ; j'ai acheté un fonds de loueur de voitures... J'aime les chevaux... C'est comme cela que j'ai connu le commandant, parce que le commandant aime les chevaux... Nous achetons les chevaux ensemble, et les fourrages, les grains, Le commandant essaye les chevaux. Je n'ai que de beaux chevaux, et quatre voitures, des voitures de cercle. Seulement, quand j'ai acheté le fonds, je n'ai donné qu'un àcompte ; il aurait fallu, pour payer le tout, enlever mes économies placées chez mon ancien patron. Ma femme me faisait, à chaque instant, des scènes pour m'amener à retirer cet argent ; moi, je n'osais pas. Ça me semblait difficile de dire à M. Marsébert : « Rendez-moi mon argent ! » Et voilà comment je suis ruiné ! M. Marsébert s'est tué, je perds soixante mille francs, monsieur ! Soixante mille francs gagnés honnêtement et péniblement ! L'homme qui m'a cédé est venu, ce matin, réclamer le prix de son fonds. Comment payer ? Je vis au jour le jour. Et j'ai besoin de grains, de fourrages. Ah ! je suis bien malheureux. Ma femme m'a fait une scène !...

— Elle a eu raison, s'écria le commandant. Si vous aviez retiré votre argent, je l'aurais retiré, moi aussi !...

— Elle parle de s'engager de nouveau dans un cirque. Ah ! bandit !... Ah ! les banquiers !...

Au moment où Bob Lytton levait encore ses poings fermés, la porte de la brasserie s'ouvrit brusquement, et une femme de moyenne taille, très blonde, d'une belle carnation, fit irruption dans la salle.

— Ma femme ! balbutia Bob Lytton.

— Oui, votre femme... monsieur ! répliqua mistress Lytton d'une voix indignée. Votre femme, que vous ne vous êtes pas contenté de ruiner, mais que vous voudriez encore abandonner, pour courir avec des gueuses !

— Arabella, je te jure !...

— Ne jurez rien, misérable ; et répondez-moi franchement : qu'est-ce que c'est que ça ?

En même temps, elle dépliait un fin mouchoir de batiste qu'elle plaça sous le nez de son mari.

Bob Lyttou resta d'abord suffoqué ; puis il finit par répondre en tremblant :

— Ça... ça... c'est un mouchoir.

— D'où vient ce mouchoir ? reprit mistress Lytton, un mouchoir de femme, monsieur, que j'ai trouvé dans votre bureau ?

— On... on l'a... trouvé... dans une voiture.

— Qui cela, *on* ? Jacques Lorrain, mon premier cocher. Il l'a trouvé ce matin dans sa voiture... la voiture qui stationne devant le cercle de la Presse !

— Parfait ! tu essayes de me conter une blague ; mais je vais te confondre devant ces messieurs, devant tous tes amis !

Elle appela le garçon et lui dit :

— Voici quarante sous pour vous ; avec la permission de madame Plumas, courez à la maison et ramenez-moi Jacques Lorrain, qui vient d'arriver... Et surtout ne lui dites rien, ou gare !

Mistress Arabella fit un geste menaçant. Les habitués de la brasserie souriaient en dessous. On savait que l'écuyère Arabella adorait son mari, qu'elle l'adorait même un peu trop, au point d'en être jalouse. Et, si elle lui permettait de venir prendre son café chez madame Plumas, c'est parce qu'elle avait la certitude que madame Plumas n'admettrait jamais qu'une vilaine intrigue se nouât sous ses yeux.

Robert profita de ce moment de répit pour examiner plus attentivement l'écuyère, que l'on appelait régulièrement « la belle madame Lytton » dans tout le quartier. Arabella avait trente-deux ans et paraissait n'en avoir que vingt-six. Elle était de ce blond jaune, particulier aux Anglaises, qui est si fort à la mode depuis quelques années. Sa figure commençait à se couperoser ; mais, avec une légère couche de poudre de riz, il était impossible de s'en apercevoir. Ses mains et ses pieds étaient un peu grands, mais l'ensemble de toute sa personne, malgré une taille un peu lourde, était élégant. Quoiqu'elle fût née et qu'elle eût vécu dans un cirque, elle avait su rester une honnête fille jusqu'à trente ans. Alors, elle avait été séduite par la bonté, les soixante mille francs, et les intentions loyales de Bob Lytton. Et elle l'avait épousé. — Déjà, le matin, elle avait appris la perte des soixante mille francs de son mari ; maintenant elle se croyait trompée : aussi restait-elle debout, devant Bob, rageant, serrant les poings, et prononçant de sa voix sèche :

— Oh ! les hommes ! les hommes !

Lorsque Jacques Lorrain, amené par le garçon, entra dans la brasserie, elle courut à lui, le prit par la main et le conduisit brusquement jusqu'à son mari.

— Là, cria-t-elle, répondez franchement : connaissez-vous ce mouchoir ?

— Parfaitement, madame la patronne.

— Pas de blagues ; d'où vient-il ?

— C'est des clients qui l'ont laissé cette nuit dans ma voiture.

— Des clients ?... Un mouchoir de femme ?

— Oh ! pour moi, fit Jacques Lorrain desclients, des clientes, c'est tout la mêmechose, pourvu que ça paye.

— Enfin, avez-vous mené une femme hier, oui ou non ?

— Oui. Une femme et un homme qui m'ont racolé près de Notre-Dame de Lorette, et qui m'ont fait aller au bout de Paris, près de l'usine à gaz d'Aubervilliers.

Robert éprouva une forte secousse ; mais il eut l'énergie de n'en rien laisser paraître. Seulement, il écouta encore plus attentivement ce que disait le cocher Jacques Lorrain.

— Oui, de drôles de clients, continuait celui-ci ; arrivés au coin du boulevard Ney, l'homme seul est descendu, la femme est restée dans la voiture. L'homme a filé pendant trente ou quarante minutes ; puis il est revenu, et je les ai ramenés devant Notre-Dame-de-Lorette. Je suis entré dans la voiture après leur départ, et alors, sauf votre respect, à l'endroit où la dame était assise, j'ai trouvé ce mouchoir... Et même je vais aller le porter aujourd'hui à la préfecture de police.

— C'est bien vrai, tout cela ? demanda Arabella encore toute défiante.

— Sur la tête de mes enfants ! madame la patronne.

— Eh bien, dit Arabella tranquillement, je le confisque, le mouchoir. Un particulier et une particulière dans ces conditions-là, c'est des amoureux. Je le vendrai. Des broderies, de la dentelle magnifique.

— Et les règlements de police ! firent ensemble Jacques Lorrain et Bob Lytton.

— Je m'en moque des règlements de votre police. Le mouchoir est à vendre ; quelqu'un veut-il l'acheter ?

D'abord, personne ne broncha dans la brasserie ; puis on se leva pour venir examiner le mouchoir qui était en batiste très fine, entourée d'une guirlande brodée et d'une dentelle en point d'Angleterre. Dans un médaillon de fleurs se trouvait une initiale un « J ».

— Allons, pas un seul acheteur ? fit Arabella. Un mouchoir ravissant !

— Si vous voulez, madame, dit Robert, je vous en donnerai cinquante francs.

Le commandant se récria :

— Y songes-tu, gamin ? Un objet trouvé !

Sans se déconcerter, Robert répliqua :

— L'observation de madame Lytton me semble absolument juste. Etant données les conditions dans lesquelles ce mouchoir a été trouvé, il est bien certain qu'on ne le réclamera pas... Il appartiendra donc à madame dans un an et un jour...Pourquoi ne se l'approprierait-elle pas dès maintenant ?

— Moi, je répète ma proposition : je veux un cadeau pour ma grande sœur qui s'appelle Juliette, et je donne cinquante francs du mouchoir.

Arabella fit quelques difficultés, disant que le mouchoir valait bien plus. — Robert consentit à donner cent francs, sur lesquels devaient être prélevés dix francs d'étrenne pour le cocher Jacques Lorrain. Et l'affaire fut conclue. Enchantée d'avoir acquis les preuves de l'innocence de son mari, et d'avoir traité une bonne affaire, Arabella embrassa Bob Lytton sur les deux joues, puis elle l'emmena en lui disant à l'oreille :

— Comme cela, nous pourrons acheter du fourrage.

Le commandant entama une partie de trictrac avec un de ses amis. Robert resta auprès de lui pendant une demi-heure. Quand il se leva et voulut payer son écot, ainsi qu'il l'avait annoncé à son oncle, le commandant lança un juron :

— Te moques-tu de moi, morveux ? Ici tu ne payeras jamais !

Robert pensa :

— Mon oncle serait-il moins égoïste qu'il ne le dit ?

Puis il s'en alla, serrant précieusement, dans sa poche, ce mouchoir trouvé d'une façon si inespérée et, qui, dans sa pensée, allait devenir une terrible pièce à conviction de l'affaire mystérieuse pour laquelle il se passionnait si fortement.

XV

Georges Marsébert

Malgré les recherches les plus actives de la police, la mort de M. Marsébert fit partie des nombreuses affaires qui, cette année-là, restèrent mystérieuses. On arrêta plusieurs individus, des vagabonds, quelques repris de justice ; mais tous, après un examen sérieux, durent être relâchés. M. Grandier fit encore subir de longs interrogatoires à madame Marsébert, à Georges et à Yvonne, à Baranville, à tous les domestiques de la maison : les nouvelles dépositions qu'il reçut furent absolument semblables à celles qu'il avait recueillies le premier jour. Il fut bien nettement établi que tous les domestiques s'étaient couchés vers onze heures, même la femme de chambre de madame Marsébert qui avait dormi sur un lit pliant, dans un cabinet attenant à l'appartement de sa maîtresse. Madame Marsébert prouva surabondamment qu'elle avait passé la nuit au bal de madame Marlier et Georges qu'il n'avait pas quitté un seul instant son ami Vouzadoux, Aussi les soupçons que M. Grandier avait eus, d'une façon d'ailleurs assez vague, soit contre un des domestiques, soit contre un membre de la famille, furent-ils promptement écartés. Le vol avait donc été commis par des gens venus du dehors. Par qui ? demandait le public. Par de hardis coquins, répondait la justice ; mais, ajoutait-on, on était sur leurs traces Peu à peu, comme on ne découvrait rien qui pût alimenter la curiosité publique, l'importance de l'affaire diminua ; on l'oublia même ; et M. Grandier dit philosophiquement :

— Ce sera encore une affaire à classer.

Quant au bilan de la banque, Déverain l'avait établi en deux jours. Les livres étaient tenus avec la plus grande régularité. Ainsi que l'ancien caissier l'avait dit à Robert, l'actif était nul ; et le passif se composait des dettes contractés envers MM. Hadingue, Marlier et Parent, plus les dépôts reçus de la famille Loudon, de Déverain, de Bob